

La commission d'enquête du PPRN désavoue la DDTM... une bataille gagnée pour les opposants (JOURNAL D'ABBEVILLE 17 FEVRIER 2016)

La commission d'enquête en charge du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) retoque la DDTM. Les élus et résidents locaux retrouvent le sourire... Pour l'instant..

Depuis la fin 2015, le débat sur la Plan de prévention des Risques Naturels (PPRN) agite les communes de baie de Somme et plus largement de l'ensemble du Marquenterre.

En substance, rappelons que depuis la meurtrière tempête [Xynthia](#) (février/mars 2010) qui fit une quarantaine de morts sur la côte Atlantique après un phénomène de surcote marine en pleine nuit, les services du gouvernement de l'époque avaient lancé un vaste inventaire des digues naturelles et artificielles de France. A la suite de cet état des lieux, qui ne laissait rien présager de bon au vu de l'état de nombre de ces sites et ouvrages, et devant la hausse du niveau des mers et la recrudescence de phénomènes climatiques violents (tempêtes en particulier), il fut décidé dans la foulée un principe de précaution temporaire qui comprenait notamment l'interdiction de toute construction en-dessous d'un certain seuil défini par un relevé d'altimétrie.

Cette côte était variable en fonction de la topographie de chaque littoral. Sur la baie de Somme et le Marquenterre, il fut préconisé de ne construire d'au-delà du seuil de 5.50 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Une décision qui avait déjà sérieusement changé la donne pour nombre de propriétaires de terrains à bâtir, dont certains situés en-dessous de cette côte voyaient leur bien totalement dévalué du prix du mètre carré constructible au prix de l'hectare d'une pâture... Cinq ans plus tard, les services de l'Etat annonçaient achever les plans de prévention naturels, de manière définitive cette fois.

Si on s'attendait à un durcissement des règles d'urbanisme, on était encore assez loin de la réalité du plan proposé... En effet, le plan de prévention des risques naturels allait être particulièrement drastique. Un vaste plan de zonage s'étendait sur dix communes : Saint-Valéry-sur-Somme, Boismont, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Favières, Le Crotoy, Saint-Quentin-en-Tourmont, Rue, Quend et Fort-Mahon-Plage. Sur la base des données scientifiques du cabinet Créocéan, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) élargissait très largement les zones rouges, autrement dit à fort potentiel inondable et donc inconstructibles. Et pour le bâti existant les conséquences étaient, entre autre, l'impossibilité d'extension, voire de reconstruction en cas de sinistre. Le tout assorti à une kyrielle de mise aux normes d'évacuation, de zones refuge...

Le PPRN qui fait l'effet d'une bombe

Une annonce qui fit l'effet d'une bombe tant parmi les administrés que les élus. Dès le mois d'octobre un collectif réunissant les maires des communes concernées se monte avec à ses côtés l'association A.D.PAR. (Association de Défense des Propriétaires Artisans et Résidents) pour contester non pas l'intérêt d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN), mais les méthodes employées pour calculer l'étendue des risques d'inondations et les hypothèses par lesquelles les études ont estimé les risques de surcote. Malgré des rencontres avec Nicole Klein, préfète, puis son successeur Philippe de MESTER, rien ne laissait penser que les contours de ce PPRN seraient assouplis selon les demandes des élus locaux, y compris le conseil départemental....

Coup de théâtre la commission d'enquête retoque la DDTM

Mais coup de théâtre, le 3 février dernier les commissaires enquêteurs qui ont reçu une déferlante d'administrés lors des permanences de l'enquête publique en mairie en novembre dernier, ont émis un avis purement et simplement défavorable au PPRN soumis par la DDTM. Lorsque les services de l'Etat contestent les services l'Etat, ce pourrait être du Kafka, mais c'est bel et bien la réalité du littoral picard nord. Une véritable lueur d'espoir pour les élus et les administrés qui ont été entendus dans la majeure partie de leurs doléances, à commencer par un manque patent de concertation entre les auteurs du PPRN et ces mêmes élus et acteurs de la vie locale (associations, agriculteurs, professionnels du tourisme, entrepreneurs, chasseurs, propriétaires, environnementalistes...).

La balle est dans le camp de la préfecture

Alain BAILLET, maire Fort-Mahon et membre du collectif : *“je suis content de ce rapport d'enquête bien entendu, je pense que tous les maires concernés sont comme moi. Encore une fois, j'insiste, et les commissaires enquêteurs l'ont bien compris, ce n'est pas l'intérêt et la nécessité d'un PPRN que nous mettons en cause, mais les méthodes employées et l'hypothèse qui exclut totalement la digue de la baie de l'Authie. Nous allons prochainement nous réunir avec le collectif des maires, cela-étant ce n'est qu'un avis. Et tout ce que j'espère c'est que cet avis sera assorti d'une décision sage du préfet de suivre les préconisations du rapport...”*

L'A.D.PAR., présidée par Eric KRAEMER, conseiller municipal, étudie pour sa part l'ensemble du compte-rendu de quelque 86 pages détaillées avec force détails... En tous les cas, il s'agit d'une première bataille qui ne peut que (re)donner le sourire aux opposants à la première version du PPRN.

Contactée sur le sujet, pour le moment la Préfecture n'a fait aucun commentaire en attendant d'étudier le rapport et voir quelle décision prendre.